

La clause de « valeur à neuf » sur les automobiles

Tout le monde sait ce qu'est, en assurance de dommages, la clause de valeur à neuf. Sommairement, on peut la résumer de la façon suivante : en cas de dommages à un bien, en vertu de la clause de valeur à neuf, on vous remplace ce bien par un neuf sans que soit calculée et soustraite une dépréciation sur le bien, compte tenu de son âge.

Par exemple, on vous a volé votre téléviseur que vous aviez payé 800 \$, il y a deux ans. Celui-ci sera remplacé par le même ou, si le même modèle n'existe plus, par un modèle neuf équivalent à la qualité de votre ancien appareil. Cela doit se faire, bien entendu, dans le respect de toutes les clauses du contrat et, notamment, celles concernant le montant de la franchise que vous avez choisie.

Valeur à neuf et automobile

Mais qu'en est-il s'il s'agit d'une automobile ? Il peut y avoir, dans certains cas, des variantes qui peuvent prêter à confusion.

LA FORCE À L'ÉTAT BRUT



SYSTÈMES DE PROPULSION MARINS 85 à 22 030 BHP
GÉNÉRATRICES MARINES 65 à 5 700 kW




VENTE • LOCATION • FINANCEMENT • PIÈCES ET SERVICE

Division Énergie	Succursales et divisions	Saint-Hubert	Wabush, Labrador	Division Manutention
Pointe-Claire (514) 426-3000	Baie-Comeau (418) 296-3003	(450) 678-6091	(709) 282-3350	Saint-Laurent (514) 334-5260
	Sept-Îles (418) 962-7791			Équipements H. Palardy 2000 inc.
	Chicoutimi (418) 545-1560		Pointe-Claire (514) 630-3100	Saint-Damase (450) 797-3325
	Hull (819) 770-1601	Trois-Rivières (819) 371-1005	Division Équipement lourd	Location Hewitt inc.
Siège social Pointe-Claire (514) 630-3100 www.hewitt.ca	Québec (418) 878-3000	Val-d'Or (819) 825-5494	Pointe-Claire (514) 630-3100	(514) 352-6121

Montréal
Tour Scotia
1002, rue Sherbrooke Ouest
28^e étage
Montréal (Québec)
Canada H3A 3L6
Téléphone (514) 842-9512
Télécopieur (514) 845-6573
www.langloisgaudreau.com



LANGLOIS GAUDREAU O'CONNOR

Québec
801, chemin St-Louis, bureau 160
Québec (Québec) Canada G1S 1C1
Téléphone (418) 682-1212
Télécopieur (418) 682-2272
www.langloisgaudreau.com

Langlois Gaudreau
S.E.N.C. A.V.O.C.A.T.S

Équipement Survie Maritime Québec Inc.

RADEAU RÉVERSIBLE / REVERSIBLE LIFERAFTS



Tél. : (418) 821-4377
Fax : (418) 821-4378
www.esmquebec.com

5208, rue Montée des Cinquantes
C.P. 1874, Terminus Québec
Beauport (Qué) G1K 7M1
Équipement survie maritime Gaspé
C.P. 6350, 344 boul. Gaspé
Gaspé (Qué) G4X 2R8

Une clause de valeur à neuf est également disponible pour les automobiles. Cette clause ne s'applique pas durant toute la vie du véhicule, mais varie de trois à quatre ans selon les assureurs. À La Capitale assurances générales, la clause de valeur à neuf est accordée sur les voitures pour une période pouvant aller jusqu'à quatre ans, à partir de la date d'achat, le véhicule étant neuf ou étant un véhicule de démonstration ayant moins de 10 000 kilomètres. Il faut aussi que l'assuré en soit le premier propriétaire.

L'offre de certains concessionnaires

Certains concessionnaires proposent à leurs clients, au moment de l'achat de leur véhicule, de leur vendre la garantie de valeur à neuf. Si tel est le cas, il faut être très prudent et bien vous renseigner sur le contenu réel de cette clause, car il peut arriver, comme nous avons pu le constater, que les mêmes mots n'aient pas nécessairement la même portée d'une institution à une autre...

La valeur à neuf en automobile à La Capitale

Une garantie de valeur à neuf doit être simple, complète et suffisamment souple pour permettre à l'assuré de ne subir aucun préjudice en cas de perte. La garantie de La Capitale assurances générales est très explicite à ce sujet.

S'il y a remplacement du véhicule suite à une perte totale couverte par l'assurance, La Capitale négocie pour vous le meilleur achat et vous ne **serez pas obligatoirement lié** à votre ancien concessionnaire.

De plus, en vertu de la garantie de valeur à neuf de La Capitale, en cas de perte partielle, la voiture sera réparée avec des pièces neuves.

Si vous allez ailleurs, renseignez-vous bien !

Si vous vous procurez cette garantie ailleurs, chez un concessionnaire ou autre, vérifiez bien, car il se peut que la garantie ne

s'applique qu'en cas de perte totale du véhicule; dans le cas contraire, les pièces fournies ne seront pas obligatoirement neuves, ce qui fait toute une différence. Bien que le paiement soit exigé d'avance pour les trois ou quatre prochaines années pour bénéficier de la garantie de valeur à neuf, il pourrait être impossible de la transférer en cas de remplacement du véhicule.

Autre point important : vérifiez, s'il doit y avoir remplacement du véhicule, si cela doit se faire obligatoirement chez le même concessionnaire, ce qui ne représente pas nécessairement un avantage.

La Capitale assurances générales vous offre toutes les garanties voulues en matière d'assurance automobile. Cependant, si vous décidez de souscrire votre assurance ou surtout la clause de valeur à neuf ailleurs, prenez donc un petit cinq minutes pour vous assurer que vous avez vraiment les bonnes garanties. C'est un pensez-y bien ! *

— André Mancier



ATELIER D'USINAGE
JP

BERTRAND PAQUET

57, Brillant, C.p. 516,
Matane, Québec,
Canada, G4W 3P5

Tél.: (418) 562-5055
Fax: (418) 562-9792
Rés.: (418) 733-4384



LAROUCHE REMORQUAGE

Spécialités :
Courte et longue distance - Transport - Semi-Lourd

Tél.: (418) 622-0607
Fax: (418) 622-7132

Bureau chef :
1025, du Calcaire, Québec, Qc G2K 1T6

Remisage :
2700-2760, rue Watt, Ste-Foy, Qc
1316, Boul. Pie XI Nord, Val-Bélair, Qc
1434, des Platanes, Charlesbourg, Qc

« Intervention sous-marine
Underwater services
Inspection, réparation et maintenance
Inspection, repair and maintenance »



HYDROTECH MARINE
DIVISION DE : ebc

Siège social / Head office

1095, rue Valet, C.P. 158
L'Anclenne-Lorette (Québec) G2E 3M3
Tél. : 418.872.1414
Fax : 418.872.8177
E-mail : phelan@ehsinc.qc.ca


